



***INSCRIPTION MATERNELLE,
EXCLUSIVEMENT PETITE SECTION,
ANNÉE SCOLAIRE 2021***

1- Principe :

Les formalités d'inscription doivent être accomplies par le(s) responsable(s) légal(aux) de l'élève mentionné sur le formulaire prévu à cet effet. **L'inscription de l'élève n'est effective qu'après confirmation définitive dûment notifiée par le Lycée Charles de Gaulle.** L'affectation, dans un niveau ou dans une division donnée, est une décision de la direction du Lycée Charles de Gaulle dans le cadre des procédures d'orientation réglementaires appliquées par l'établissement.

La demande d'admission au Lycée Charles de Gaulle implique le respect des principes en vigueur dans les établissements français à l'étranger, qu'ils soient d'ordre pédagogique, linguistique ou culturel. Dans le domaine pédagogique, les instructions officielles issues de la réglementation française ou d'accord bilatéraux prévalent sur toute autre.

L'inscription vaut adhésion au règlement intérieur et au règlement financier par l'élève et son représentant légal. Pour tout renseignement complémentaire concernant les programmes de l'école maternelle, vous pouvez vous connecter vers ce lien :

www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=86940. Le site de l'AEFE vous apportera des informations sur son réseau : <http://www.aefe.fr/>. Enfin notre site pourra vous donner des réponses à vos questions : <http://www.cddegaulle.cl/>.

L'admission au Lycée Charles de Gaulle est soumise au paiement des droits de première inscription, inscription annuelle et au règlement des écolages.

Pour l'année 2021, le lycée Charles de Gaulle dispose de **100 places** en petite section réparties sur 5 classes.

2- Date D'INSCRIPTION en LIGNE :

Les dossiers d'INSCRIPTIONS seront à faire en ligne à l'adresse :

<https://charlesdegaulle.postulaciones.colegium.com/loginColegio>

Le site sera ouvert du 11 mai au 29 mai 2020. **Après cette date, le site sera fermé pour l'analyse des dossiers.** Tout dossier incomplet ne sera pas étudié, j'attire particulièrement votre attention sur l'enquête qui doit être remplie le plus précisément possible.

Cette procédure concerne tous les enfants en âge d'être scolarisés à l'école maternelle, à savoir les enfants nés aux dates suivantes (Décret n°1718 exento de 2011 du Ministère de l'éducation chilienne) :

- **Petite Section : né entre le 01 avril 2017 et le 31 mars 2018,**

C'est-à-dire, les enfants devront avoir 3 ans révolus au 31 mars 2021.

3- Date d'admission :

Le vendredi 12 juin 2020, la liste des enfants admis sera affichée à l'entrée du Lycée. Les parents, de cette liste, recevront un lettre par courrier électronique pour se présenter au bureau d'Administration, rue Colo Colo n°71 (entre 8h30 et 13h00) afin de confirmer l'inscription en procédant au paiement (droit de première inscription et droit annuel). Les parents des enfants admis auront **jusqu'au vendredi 3 juillet 2020** pour confirmer l'inscription de leur enfant. Au-delà de cette date, les parents des enfants de la liste d'attente, seront contactés, dans l'ordre de la liste, pour procéder à la confirmation de l'inscription de leur enfant, par la même procédure. Un délai d'inscription leur serait précisé.

Les dates pour se présenter à l'Administration sont les suivantes :

Du lundi 15 juin au vendredi 3 juillet 2020.

De 8h30 à 13h00.

Après cette date, si le règlement n'a pas été fait en comptabilité, l'enfant ne sera pas inscrit et la famille perdra automatiquement sa place, faisant ainsi avancer la liste d'attente.

4- Les tarifs se répartissent ainsi :

- Droit de première inscription : 24 UF par élève
- Droit annuel : à payer une fois par an, lors de l'inscription de l'élève.
- Les frais de scolarité annualisés sont divisés en 10 mensualités, de mars à décembre, et sont différents selon le nombre d'enfants inscrits au Lycée Charles de Gaulle.
- Le montant des frais de scolarité pour **l'année 2021**, sera publié sur le site de l'école, la première semaine de **Décembre 2020**, date à laquelle les nouvelles familles devront venir à l'Administration pour signer le mandat correspondant aux **frais de scolarité 2021**.

Le montant payé pour les frais de scolarité et frais incorporation ne seront pas retournés.

5- Classement des dossiers :

L'Administration classera les dossiers selon les critères définis ci-dessous. Les résultats seront ensuite proposés à une commission d'inscription pour validation. Cette commission sera représentée de membres de l'Administration, de Professeurs et d'un Parent d'élève élu au conseil d'établissement.

Critères de classement des dossiers:

- 1) Toutes les familles ayant un ou plusieurs enfants dans le lycée seront admises.

Si le nombre de places disponibles est dépassé pour ce critère, les enfants seront triés par date de naissance du plus âgé au plus jeune. La priorité sera alors donnée aux enfants les plus âgés.

- 2) Pour le reste des places encore disponibles : toutes les familles, dont l'un des parents au moins est un ancien élève, seront admises.

Si le nombre de places disponibles est dépassé pour ce critère, les enfants seront triés par date de naissance du plus âgé au plus jeune. La priorité sera alors donnée aux enfants les plus âgés.

- 3) Pour le reste des places encore disponibles : toutes les familles, dont l'un des parents au moins est un fonctionnaire du lycée, seront admises.

Si le nombre de places disponibles est dépassé pour ce critère, les enfants seront triés par date de naissance du plus âgé au plus jeune. La priorité sera alors donnée aux enfants les plus âgés.

- 4) Pour le reste des places encore disponibles : toutes les familles, dont l'un des parents au moins est un ancien parent d'élèves, seront admises.

Si le nombre de places disponibles est dépassé pour ce critère, les enfants seront triés par date de naissance du plus âgé au plus jeune. La priorité sera alors donnée aux enfants les plus âgés.

- 5) Pour le reste des places encore disponibles, les enfants seront triés par date de naissance du plus âgé au plus jeune. La priorité sera donnée aux enfants les plus âgés.

Concepción, avril 2020

Jean-Marc BLONDELLE, Proviseur